

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2021

Date de convocation le 9 décembre 2021

Début de séance à 19h.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr MOREL Joël, Mr DOLJANSKY Paul, Mme ZENNER Christel, Mme DUMOULIN Sabrina , Mme BOGEAT Caroline.

Excusés : Mr ALFARO Ramon, Mr TALARON Patrice, Mme CORSAT Marie-Cécile, Mme REBUT Carine.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr DOLPHIN Jean-Michel.
Pouvoir de Mme REBUT Carine à Mr LECLERCQ Claude.

Absents : Mr CASTEL Jonathan, Mr CICILIEN Thibault.

❖ **REPRISE ¼ DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES EN 2021 :**

Afin de pouvoir honorer des factures d'investissement avant le vote du budget 2022, le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité pour voter en section d'investissement, pour 2022, un quart des crédits d'investissement de l'année comptable 2021.

❖ **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population qui aurait dû être réalisé en 2021, le sera en 2022.

Cette enquête d'utilité publique obligatoire se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

La commune divisée en 2 districts nécessite le travail de 2 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour allouer à chacun des agents recenseurs, une somme forfaitaire brute de 1400 € pour leur mission.

❖ **AUTORISATION DE GOUVERNANCE D'EBER POUR LA REALISATION DU PLUI :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dorénavant le Plan Local d'Urbanisme va devenir compétence de la Communauté de Communes EBER afin qu'une harmonisation sur toutes les communes puisse se faire. Le PLU deviendra le PLUI (Plan Local D'Urbanisme Intercommunal).

Une délibération est votée à l'unanimité pour valider le lancement de la procédure d'élaboration du PLUI par EBER et son mode de gouvernance qui associera au mieux les communes membres à la procédure d'élaboration du PLUI.

Des réunions se réaliseront quand même en mairie et les frais seront minimisés pour la commune.

❖ **POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A L'AGENCE POSTALE :**

7 candidatures ont été déposées suite à l'offre d'emploi d'Adjoint Administratif publiée.

Chaque candidat a été reçu par Maire et Adjointes avec un même questionnaire.

Après concertation entre le Maire et les Adjointes, ils se sont entendus pour proposer au Conseil Municipal, la candidature de Mme Marie-Cécile CORSAT comme étant la plus qualifiée. Elle est par ailleurs sapeur- pompier sur la caserne d'Agnin.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition et Mme Marie-Cécile CORSAT prendra le poste d'Adjoint Administratif à 17H50 hebdomadaires de Mme GIRARD Françoise qui partira en retraite au 1^{er} février 2022.

Il est bien entendu que Mme CORSAT doit démissionner de son poste de conseillère municipale dès notification qu'elle a été retenue pour le poste.

Monsieur le Maire annonce qu'il est préférable que les deux personnes puissent travailler ensemble dès le mois de janvier 2022.

Pour ce faire, il demande au Conseil Municipal de se prononcer en ce sens.

Une délibération est prise à l'unanimité pour créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 3 au 31 janvier 2022.

❖ **COMPTE-RENDU D'ACTIVITE EBER :**

Monsieur le Maire annonce que ce compte-rendu très conséquent sera adressé par mail à chacun.

QUESTIONS DIVERSES :

Nous avons eu la demande d'une personne qui achète une maison au chemin des Patas. Il s'avère que ce bien jouxte une parcelle de 27 m2 recouverte par des tôles et qui appartient à la commune.

Ce Monsieur voudrait se rendre également acquéreur de notre petite parcelle B 314 et nous propose un prix de 500 €.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe et charge Monsieur le Maire de réaliser toute recherche utile pour ce faire, le dossier devra faire l'objet d'une prochaine délibération.

Clôture de la séance à 20H.